

DELIBERATION N° 89/06-08 – CLOTURE TERRAIN DE BI-CROSS

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe l'Assemblée de l'opportunité de réaliser une clôture autour du terrain de bi-cross.

Cette opération s'avère indispensable au vu du coût des réparations réalisées chaque année, réparations rendues nécessaires par les dégradations occasionnées par des véhicules à moteur.

Le devis établi pour cette opération s'élève à 79 700 F T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 25 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre, décide :

- la création d'une clôture grillagée autour du terrain de bi-cross.
- d'inscrire les crédits nécessaires (79 700 F) au budget en cours, chapitre 908-05-2350, programme 57/89. Les ressources correspondantes seront prises sur emprunt, chapitre 927-00-16 pour le même montant.